cid:image001.png@01D53B2B.B8EFBF50

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cid:image002.png@01D53B2B.B8EFBF50 |  |  |

Le 3 septembre 2019

**La Région Normandie signe une convention de soutien à la Garde nationale**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Jean-François Parlanti, Général de corps d’armée, Officier Général commandant la Zone de Défense et Sécurité Ouest, ont officiellement signé, ce jour, à l’Abbaye-aux-Dames à Caen, une convention de soutien à la Garde Nationale, en présence de Marie Guguin, Vice-présidente en charge des ressources humaines.**

Créée par décret du 13 octobre 2016, en réponse aux attentats, la Garde nationale rassemble 76 000 réservistes opérationnels des forces armées et de la police nationale. Près de 6 700 femmes et hommes sont engagés au quotidien sur le territoire national.

La montée en puissance de la garde nationale doit permettre de déployer quotidiennement plus de 9 000 réservistes au service de la sécurité et de la protection des Français.

L'emploi de ces réservistes au sein des forces armées et formations rattachées reste toutefois subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de durée d’activité de réserve que de réactivité.

*« Par cette convention avec le ministère des armées, la Région Normandie entend apporter son soutien à la Garde nationale tout en valorisant l’engagement de ses collaborateurs qui ont décidé de s'investir pleinement au service de l'intérêt général*» a expliqué Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Des facilités particulières seront ainsi octroyées aux agents de la Région ayant la qualité de réservistes opérationnels :

* ils pourront consacrer à leur mission d’intérêt général jusqu’à 30 jours par an sur leur temps de travail, au lieu des 8 jours prévus par les textes.
* leur délai de prévenance passera à 2 semaines pour les missions de durée allant jusqu’à 5 jours, et à 4 semaines pour les missions allant de 6 à 30 jours afin de leur permettre d’être plus réactifs ;
* ils seront libérés après 7 jours en cas d’arrêté ministériel, sans attendre les deux semaines réglementaires.

6 agents de la Région Normandie se sont d’ores et déjà déclarés. Presque une dizaine d’autres agents ont profité de ce recensement pour se déclarer intéressés par cette démarche et ont reçu les informations nécessaires.

Les réservistes et leurs managers seront guidés tout au long de l’année, par les informations reçues par le Référent Défense désigné dans la convention.

Consciente que ces engagements vont au-delà des exigences légales applicables, la Garde nationale a décidé d’attribuer à la Région Normandie la qualité de « Partenaire de la Défense nationale ».

Celle-ci accédera ainsi aux informations relatives à la Défense et à la Sécurité nationales, et au réseau des entreprises partenaires de la Défense.

Contacts presse :

|  |  |
| --- | --- |
| **Région Normandie :**  Charlotte CHANTELOUP [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)  02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68 | **Bureau communication du SGGN :**  Lieutenant-colonel Pierre ANSSEAU  [pierre-norbert.ansseau@intradef.gouv.fr](mailto:pierre-norbert.ansseau@intradef.gouv.fr)  +33 (0)1 76 64 88 61  Lieutenant-colonel (RC-G) Marc MARCEAU [marc.marceau@sirsasana.eu](mailto:marc.marceau@sirsasana.eu)  +33 (0)6 48 25 00 02 |